

L'Avenir : le Conseil de l'Europe et les clés du camion

Après les trois jours de « lock-out » à L'Avenir, une alerte a été déposée devant le Conseil de l'Europe. Et alors ?

● Pascale SERRET

Du 4 au 5 mars, les journalistes de L'Avenir sont en grève. Dès le 4 mars, la direction bloque l'accès au site internet et aux réseaux sociaux du journal. Le 6 mars, le personnel reprend le travail mais la direction fait l'impasse en suspendant toute publication tant qu'un « accord global » n'est pas obtenu.

Un lock-out, c'est ça. Et c'est une première dans la presse européenne.

La Fédération européenne des journalistes (FEJ) lance une alerte auprès du Conseil de l'Europe, via la Plateforme pour renforcer la protection du journalisme et la sécurité des journalistes (lire nos précédentes éditions). À quoi ça sert ?

1. Alerte... générale Le premier effet de cette alerte, c'est qu'elle est immédiatement répercutée auprès des 47 États membres, via leurs ambassadeurs auprès du Conseil de l'Europe. L'État interpellé est exposé au regard de ses 46 confrères. Il est appelé à réagir et à s'expliquer officiellement. L'alerte déclenche un devoir d'action.

2. La violation « Le lock-out à L'Avenir re-

lève d'une violation de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme, qui garantit l'accès à l'information pour les citoyens, commente Ricardo Gutiérrez, le secrétaire général de la FEJ. *Ce n'est pas un simple conflit opposant un patron et des travailleurs. C'est un patron qui paralyse l'outil des travailleurs et, ce faisant, paralyse l'accès à l'information pour les citoyens.* »

3. Qui doit s'expliquer ? Les alertes visent systématiquement les autorités publiques. Charles Michel ? Willy Borsus ? Jean-Claude Marcourt ? « Personne en particulier. C'est l'État belge qui est interpellé parce qu'un droit fondamental a été bafoué. C'est une responsabilité politique. C'est l'État belge qui a signé des conventions internationales, avec l'obligation positive de protéger le pluralisme des médias et l'indépendance rédactionnelle », rappelle Ricardo Gutiérrez. Une obligation positive, ça signifie que l'État doit poser des actes pour respecter ses obligations. Pas rester au balcon.

4. Les actes attendus Le MR demande en urgence des auditions devant le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Entendre des représentants de la direction et des travailleurs de L'Avenir, ça pourrait suffire ? « C'est déjà un acte, estime le secrétaire général de la FEJ. Mais il faut

voir à quoi mènent ces auditions. Si c'est juste pour se donner bonne conscience... »

5. Quand l'alerte sera-t-elle résolue ? C'est la FEJ, ayant rédigé l'alerte, qui pourra la considérer comme résolue. « Le Conseil de l'Europe revient vers nous à un moment donné et nous demande si on peut considérer que l'alerte est résolue. » C'est du cas par cas. Il faut un élément neuf. Ça va de simples excuses, comme celles de Charles Michel quand il recadre son porte-parole à la suite de certains propos à l'encontre d'un journaliste de la RTBF, à un changement de législation, comme en Slovaquie où les journalistes d'investigation peuvent, depuis 2015, utiliser des documents classifiés sans encourir de poursuites judiciaires. « C'est le but de ces alertes : améliorer la situation de la presse. Ce n'est pas un catalogue des violations de l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme », insiste Ricardo Gutiérrez. ■

« Ni Orban, ni Erdogan, ni Bolloré »

Depuis la création de ce processus devant le Conseil de l'Europe, 534 alertes relatives à la liberté des médias ont été lancées. Dont 17 concernant la Belgique (9 résolues).

Deux alertes belges depuis le début 2019 : celle concernant le *lock-out* de *L'Avenir* et celle concernant notamment le journaliste David Leloup qui a fait l'objet de 5 plaintes émanant « d'entreprises ou d'individus du monde politico-fi-

nancier liégeois », suite à des articles publiés dans *Le Vif/L'Express* sur Alain Mathot et Nethys. Le nom de Stéphane Moreau figure dans l'alerte.

L'avocat de Nethys et de Stéphane Moreau a demandé à la Fédération européenne des Journalistes de retirer toute allusion à Stéphane Moreau et à la société Nethys, responsables selon M^e Englebert, d'aucune forme de « harcèlement procédural et déontologique ».

La FEJ souligne dans sa réponse qu'il n'a jamais été question d'accuser Nethys ou Stéphane Moreau de « harcèlement procédural et déontologique ». La mention n'a pas été retirée. Mais l'avocat considère que l'incident est clos. « Depuis 2015, personne, ni Orban, ni Erdogan, ni Bolloré, ne nous avait mis en demeure de retirer des éléments factuels d'une alerte, ni de modifier une alerte de quelque manière que ce soit », note la FEJ. ■

Les auditions recalées mais...

Le MR demandait des auditions au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, compétent pour les médias, sur l'existence d'une liste noire de journalistes à *L'Avenir* et sur le *lock-out*. Il avait été rejoint

par le PS (majorité) et Écolo. Mais « le cdH s'y refuse catégoriquement », regrette le MR.

Le cdH veut bien de ces auditions, comme l'affirme la députée Véronique Salvi, mais en commissions conjointes avec le Parlement wallon (où le MR est dans la majorité). « Notre souhait est non seulement

d'auditionner les représentants de la direction et du personnel de *L'Avenir*, mais aussi les actionnaires, et donc les représentants de la province de Liège, actionnaire de *Publifin/Enodia*. (...) La volonté du MR, ici, est d'éviter à certains ministres MR de s'expliquer sur ce dossier »

« Si on signe quelque chose, on s'engage »

● Interview : Pascale SERRET

Jos Dorvil, vous êtes l'administrateur délégué des éditions de l'Avenir. Où en sont les négociations ?

On se remet autour de la table dès lundi matin avec les syndicats. Il faut faire en sorte de redémarrer l'entreprise au plus vite. Tout le monde en souffre. Le seul moyen de s'en sortir, c'est de discuter.

Vous êtes prêts à discuter aussi avec les représentants des journalistes (AJP-SDR) ?

La première chose à faire, c'est de se mettre autour de la table avec les représentants officiels et ce sont les syndicats. Quand on a un accord avec les syndicats, c'est un accord. Sauf ici.

L'accord a été remis en cause par une grande partie du personnel.

Je ne nie pas l'existence de l'AJP. Mais ce n'est pas un syndicat. Que l'AJP et les syndicats trouvent un accord pour fonctionner entre eux et que les syndicats représentent tout le monde. Moi, je ne refuse jamais de discuter.

Vous êtes prêts à négocier avec l'AJP sur l'indépendance rédactionnelle, qui relève de ses compétences ?

Mais il y a une charte. Une convention. Et tout sujet qui arrive sur la table du conseil d'entreprise est mis à l'agenda et traité.

Mais ce n'est pas là qu'on négocie. La réorganisation de la rédaction va être présentée

bientôt en conseil d'entreprise. Est-ce que les journalistes auront leur mot à dire ?

On doit être ouverts aux remarques et aux suggestions. Est-ce que j'en tiens compte ? Oui. Est-ce que je tiens compte de tout ? Non. La responsabilité finale, elle revient à la direction. Sinon, c'est l'anarchie.

Une alerte est lancée devant le Conseil de l'Europe après le lock-out de la direction. Une réaction ?

Pas maintenant. Mais il n'y a jamais eu de lock-out. Quand un chauffeur de camion est en grève, il n'a pas besoin des clés du camion, il a pas besoin des clés du camion. Un travailleur en grève qui réclame un accès à son outil, c'est bizarre.

Mercredi, le travail avait repris, mais la direction a conditionné la parution à la conclusion d'un accord global.

Parce que l'AJP prévenait que si on n'avait pas d'accord, il y aurait une grève vendredi. Il fallait résoudre ça vite, après deux jours de grève sauvage.

Mais le blocage de l'outil a commencé lundi déjà.

C'est vrai, on a bloqué. Mais une fois de plus, exiger un accès quand on ne travaille pas... Entre-temps, on en a profité pour nettoyer certains accès. On a mis de l'ordre. C'est illégal ?

Ça ne rassure pas sur l'indépendance rédactionnelle.

Il n'y a jamais eu d'intervention dans le passé. Il n'y en aura jamais. La liberté de la presse, c'est inscrit dans la Constitution. J'ai 30 ans de carrière, je suis un manager réputé. Et je mettrais ma carrière en péril pour un article dans un journal régional ? Je serais fou. Si on signe quelque chose, on s'engage ! Et ce journal, j'y crois en plus ! ■